

Conseil Municipal du 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit juillet à 20h30 le Conseil Municipal en séance ordinaire, s'est réuni en mairie de Félines sous la présidence de Monsieur Philippe MEYZONET, Maire
Tous les conseillers étaient présents.

Élaboration du document d'urbanisme :

Le maire résume la réunion de la commission d'urbanisme au sujet de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Il confirme que la meilleure orientation pour la commune de Félines est une carte communale. Il propose à la commission de se réunir à nouveau pour définir un pré zonage des espaces d'habitation, agricoles, forestiers, économiques,

Etablissement Public Foncier : désignation des délégués représentant la mairie au sein de l'EPF

La communauté d'agglomération est adhérente et les communes membres peuvent bénéficier des services de l'EPF-SMAF

Il convient de désigner des délégués représentant la mairie au sein de l'EPF-SMAF.

Le conseil, après en avoir délibéré, désigne :

M. Philippe MEYZONET, maire comme titulaire

M. Jean ARNAUD, adjoint comme suppléant.

Dessertes forestières :

Le Nord du territoire de la communauté d'agglomération du Puy en Velay par l'implantation de nombreuses forêts est spécialement voué à la filière bois.

L'Europe, l'État, la Région attribuent des aides financières pouvant aller jusqu'à 80% du montant du projet HT pour la desserte des massifs. La DDT instruit pour la Région les demandes de subvention.

Dans ce cas, Monsieur le Maire informe de deux projets de desserte forestière concernant la commune de Félines :

1. « ESTABLES » d'un linéaire de 1 250 ml de route forestière, de 800 ml de piste de débardage et de 2 650 m² de place de dépôt.
2. « PEYGUT » d'un linéaire de 840 ml de route forestière et de 800 m² de dépôt.

Afin de répondre à une desserte globale de massifs sur l'ensemble du territoire, le projet de Peygut est étendu à un des projets de la commune de Bonneval. Ceci permettra de desservir l'ensemble du massif « Bois Noir » allant de la Soucheyre à la route de Champvieille. Il est prévu d'élaborer entre les deux communes une convention de maîtrise d'ouvrage portée par la commune de Félines.

Le montant des projets s'élève à 250 000€ HT subventionnés à hauteur de 80% et donc un autofinancement de 20% soit 40 000€ pour la commune de Félines.

Le conseil décide à l'unanimité de lancer ces projets et donne pouvoir à M ; le Maire pour toute démarche administrative.

Mise en place d'une Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) pour le projet de voirie forestière

A l'heure actuelle, une majorité de propriétaires a répondu favorablement en acceptant de céder le terrain nécessaire aux projets.

En cas de non-recueil de la totalité des accords de propriétaires au moment de la réception de l'arrêté de subvention, Monsieur le Maire propose de pratiquer une expropriation en utilisant le lancement rapide d'une DUP (déclaration d'utilité publique) pour pouvoir réaliser cette voirie forestière avec une continuité totale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE , dès la réception de l'arrêté de subvention correspondant à cette desserte forestière, la mise en place d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour les parcelles appartenant aux propriétaires qui n'auront pas répondu favorablement.

Éclairage public : extinction des lampes pendant une partie de la nuit.

Le Syndicat d'énergies a envoyé une proposition pour équiper les postes d'éclairage public d'horloges et ainsi permettre d'éteindre les lampadaires sur une période de nuit. Cela permettrait de réaliser des économies d'énergie sur une dépense de 6 000€ environ par an.

On peut choisir d'équiper tous les villages ou seulement certains selon la dépense constatée (facturation de la consommation électrique au nombre de lampes ou au forfait).
Devant l'incertitude du conseil, le Maire propose de recueillir l'avis des communes qui ont décidé de pratiquer l'extinction nocturne.

Ancien Couvent : appartement F2 libre

La commission urbanisme s'est rendue sur place. Il est nécessaire avant de relouer de repeindre les murs et de poser un nouveau revêtement de sol.
Le conseil décide que ces travaux seront exécutés par l'employé communal cet automne.

Mobilier de la cantine :

Le conseil d'école a émis le souhait d'améliorer les conditions de restauration des enfants.
Le conseil municipal propose de revoir l'ensemble du mobilier et décide donc d'acheter un ensemble de trois tables de quatre convives et une table de six convives ainsi que dix-huit chaises pour un montant maximum de 2 000€. Il demande l'établissement de devis et donne pouvoir à M. le Maire de choisir le modèle et la société la mieux disante.

Régie de transport :

Le fourgon scolaire a dix ans et peut être utilisé encore pendant deux ans.
Toutefois, compte tenu des réparations successives sur le véhicule, M. le Maire sollicite l'avis du conseil pour l'acquisition d'un nouveau véhicule. Le conseil donne son accord et demande que des devis soient présentés.

Travaux de voirie :

M. Jean GRANGHON a parcouru l'ensemble de la voirie communale. Certains travaux sont nécessaires notamment sur la route de Serres à Sassac, de Mortessagne à Sembadel-Gare, la route de l'étang à Vacheresse, dans le village d'Almances et la route forestière d'Almancette vers la RD 498 ainsi que des réfections partielles sur l'ensemble du réseau.

M. Jean GRANGHON présente trois devis avec les différentes opérations à mener.

Le conseil, après avoir comparé les offres hors taxe des différentes prestations, choisit le devis présenté par BROU TP –ZA de Nolhac- 43350 SAINT PAULIEN.

D'autre part, M. Dimitri FOURNERIE demande à ce que soit étudié l'aménagement routier du village de Chamborne.

M. le Maire rappelle, par ailleurs, qu'un habitant d'Almancette se plaint lors de forts orages du passage des eaux pluviales dans sa maison en contrebas de la route.

La commission voirie se rendra sur place pour ces deux dossiers.

Soutien aux communes sinistrées de la Haute-Loire :

La commune de Félines tient à exprimer son soutien financier aux 19 communes sinistrées de Haute-Loire par l'orage meurtrier du 13 juin 2017.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de manifester sa solidarité en faisant un don de mille euros à l'AMF-solidarité intempéries Haute-Loire qui gèrera ce don en collaboration avec les maires des communes touchées.

Questions diverses :

Sérénade vendredi 18 août à 17h00 à Félines

Le Maire rappelle que dans le cadre du festival de La Chaise Dieu, un ensemble à vent jouera une sérénade sur le parvis de l'église de Félines à 17h00.

Adhésion de la commune de Lissac au Syndicat des eaux du Velay

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Fonds de Péraquation InterCommunale

La commune va bénéficier de 6 700€ de la communauté d'agglomération du Puy en Velay au titre du FPIC

Séance levée à 00 h 45